



Un ciné-débat réussi, une capitalisation en bonne voie et un collectif qui reste mobilisé : l'actu des deux derniers mois !

EDITO

APRÈS-demain et le temps d'AVANT,

Lorsque qu'à la veille du confinement, nous avons programmé la projection du film de Cyril Dion, prétexte pour aborder les idées qui nous rassemblent autour de l'énergie verte, des circuits courts, de l'abandon des pesticides, nous étions dans le court terme et dans la dynamique de la capitalisation de la SCIC : Prémonitoire ?

Il n'aura fallu que quelques semaines pour que le monde d'AVANT montre ses failles et que les alertes ignorées des scientifiques, philosophes, historiens...les empêcheurs de tourner en rond de tout poil, servent de base à la réflexion obligatoire pour construire le temps d'APRÈS, un monde plus juste, plus fraternel, moins cupide.

L'ENVIRONNEMENT lié à la SANTÉ, bien-sûr, le coup de semonce est sévère et douloureux... Ce qui se disait utopique doit nous permettre de reprendre confiance et nous projeter vers l'avenir : notre projet est infime et s'inscrit dans une dynamique nationale, le changement nous l'espérons et il est à bâtir dans une politique écologique digne de ce nom.

Pour beaucoup, le monde d'AVANT est définitivement meurtri, isolement, maladies et deuils, à tous et toutes nous dédions avec sympathie et amitié ce numéro particulier.

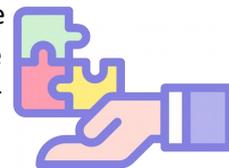
Martine Augis Chamourin.

SOMMAIRE

- ✓ Capitalisation en cours p.2
- ✓ Un ciné-débat réussi ! p.2
- ✓ L'interview de Gérard p.3
- ✓ Le point juridique de Lionel p.4
- ✓ Les actus p.5
- ✓ Contacts p.5

CAPITALISATION EN COURS

Depuis le moins de janvier la société « Centrales Villageoises du Pays du Saintois » a ouvert le capital aux personnes qui veulent soutenir et investir dans le projet de production électricité verte et locale sur le Saintois. L'objectif étant de rassembler assez de sociétaires et de fonds pour réaliser les premières installations photovoltaïques sur les toitures sélectionnées.



Les trois premiers mois sont encourageants, avec **926 parts sociales souscrites** représentant un montant de **46 800€** d'épargne locale mobilisée **la dynamique est en marche !** Avec ce montant nous pourrions solliciter la banque pour un prêt et réaliser plus de 5 toitures en fin d'année 2020 ou début 2021. Un grand merci aux **48 sociétaires** qui ont pris leur part dans cette aventure afin de contribuer à la transition énergétique. Nos sociétaires sont 3 communes, 4 entreprises, 5 producteurs (propriétaires de toitures) et 36 soutiens/bénéficiaires.



Rendez-vous au prochain Azimut pour faire le point sur les finances : **le défi, doubler la mise d'ici septembre !** C'est notre dernière ligne droite pour récolter de nouvelles souscriptions afin d'augmenter le nombre de toitures que nous pourrions équiper durant cette première tranche de travaux. On compte sur nos précieux sociétaires et lecteurs d'Azimut pour en parler autour d'eux. C'est le moment de consulter nos statuts, lire la notice d'information et de passer à l'action !

Le lien pour nous rejoindre : <http://www.paysdusainois.centralesvillageoises.fr/rejoindre-la-societe>

UN CINÉ-DÉBAT RÉUSSI !

Nous avons organisé une projection du documentaire « Après-Demain » afin de sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition énergétique mais plus largement aux questions d'alimentation, de démocratie, d'éducation, etc.

Elle a eu lieu le mardi 10 mars et vous étiez nombreux au rendez-vous avec **111 spectateurs** présents.



Loïc et Gérard intervenaient pour présenter la CVPS lors du débat.

L'organisation multi-partenaire et la réussite de cet événement reflètent bien les propos du documentaire et les valeurs de notre collectif : travailler en étroite collaboration avec les acteurs locaux, réunir **collectivités, habitants, entreprises** et **associations** pour mener à bien une action. Nous profitons



donc de cet article pour **remercier** les collectivités impliquées (commune de Tantonville, Communauté de Communes du Pays du Saintois), les intervenants que sont l'entreprise l'Huilerie d'Ormes avec Annie Michel pour la présentation économique des circuits courts et de la monnaie locale (le Florain), la commune de Xirocourt et son maire pour l'appellation *Commune Nature* (libellule) qui récompense l'abandon des pesticides, les nombreuses associations ayant contribué à l'organisation ou à la communication (le foyer rural de Tantonville, le Pays Terres de Lorraine, Energie Partagée et Lorraine Energies Renouvelables) ainsi que les nombreux habitants ayant répondu présents.

A noter également la présence du Député de la circonscription, **Dominique Potier**, et sa prise de parole à la fin du débat, avec des propos très encourageants pour notre SCIC.

L'INTERVIEW DE GÉRARD



En plein confinement, nous souhaitons changer notre formule habituelle d'Azimut (témoignage/interview) et vous proposer un **conseil lecture** d'un de nos membres fondateurs qui s'intéresse principalement aux aspects techniques, Gérard Fleury :

« Le livre que je souhaite vous faire découvrir s'appelle « **Le New Deal Vert mondial** ». Son auteur est Jeremy Rifkin, un essayiste américain spécialiste de perspectives économique et scientifique : bref quelqu'un qui imagine le monde de demain en analysant celui d'hier et d'aujourd'hui.

Rifkin n'en est pas à son premier essai, il a déjà publié une vingtaine de livres sur les mutations de notre monde en général et sur la transition écologique en particulier pour répondre à l'urgence du réchauffement climatique. Il conseille également les grands dirigeants de ce monde et a de l'influence aux USA, en Chine et en Europe. Mais de quoi parle-t-il dans son dernier livre ? Et bien Jeremy Rifkin prévoit l'**effondrement de la civilisation fossile d'ici 2028**, ni plus, ni moins ! C'est-à-dire quasiment plus de fuel pour le chauffage, d'essence pour nos voitures ou encore d'engrais chimiques pour notre agriculture ! Voilà donc une prophétie qui n'est pas sans conséquence dans nos vies de tous les jours, mais ce qui est le plus étonnant, c'est que tout cela va, selon lui, se passer dans les 8 prochaines années. Cela va donc être assez facile pour nous de vérifier si il dit juste ou pas.

En tous les cas, Rifkin n'est pas un hurluberlu qui prophétise à tout va. Il avance ses arguments en se référant à de multiples références (citations, livres, articles scientifiques, communiqués de presse, ...) qu'il prend le soin de répertorier à la fin de son livre afin de donner la possibilité au lecteur d'aller vérifier par lui-même s'il dit vrai ou pas.

Pour faire court, j'ai retenu deux idées fortes sur lesquelles Rifkin base sa prédiction :

a) Le soleil et le vent sont des sources d'énergies inépuisables, dont le coût d'exploitation tend progressivement vers zéro (le soleil n'enverra jamais sa facture !). Il sera donc bientôt moins cher de produire 1 joule (c'est l'unité de mesure de l'énergie) à partir de panneaux solaires que de produire 1 joule avec du pétrole. En conséquence, et suivant la loi du marché, l'industrie du pétrole va péricliter.

Nota: lorsque j'ai commencé de participer au projet de Centrales Villageoises, il y a 2 ans, les panneaux photovoltaïques pouvaient délivrer une puissance max de 300 Watt, aujourd'hui, nous envisageons d'équiper les toitures avec des panneaux de 370 Watt, soit environ 20% d'efficacité gagnées en 2 ans !

b) Le développement des énergies renouvelables est très fortement lié à internet, ou plus précisément à l'Internet des objets. C'est donc ce nouveau moyen de communication entre les personnes et mais aussi entre les objets qui rend possible la transition énergétique.



RIFKIN Jeremy, *Le New Deal Vert Mondial*, Liens qui libèrent (Les), 2019, 304 p.

Nota : le compteur connecté est un des éléments de la transition écologique. Malheureusement notre ancien compteur servo-mécanique n'est pas compatible avec un réseau électrique intelligent capable de gérer simultanément votre consommation électrique et la production d'électricité par des panneaux installés sur votre toiture ou sur celle de votre voisin !

Alors pari tenu avec Rifkin, rendez-vous en 2028 pour voir si ce qu'il a écrit était vérité ou balivernes. En attendant, si vous avez un peu de temps et que le sujet vous intéresse, n'hésitez à lire ce livre très documenté qui m'a passionné. »

A la fin du confinement, et plus que jamais, les libraires auront besoin de nous, pour vos achats, retrouvez votre libraire préféré et le réseau des libraires indépendants : <https://www.librairesdelest.fr/>

LE POINT JURIDIQUE DE LIONEL



Lionel est l'un des membres fondateurs du projet et s'intéresse plus particulièrement aux sujets juridiques. Il nous propose un **zoom sur la valeur de souscription** et de **remboursement des parts sociales** qui composent le capital social de la SCIC.



« **Une part sociale est une valeur mobilière** au même titre que les actions et les obligations. C'est un titre de propriété d'une partie du capital social d'une société coopérative. Mais à la différence d'une action d'une société classique, l'achat et le remboursement d'une part sociale sont réglementés par les statuts de la coopérative et ne

sont **pas soumis aux lois du marché**.

Pour notre SCIC, la valeur de souscription (valeur nominale) d'une part sociale est fixée à 50 € à l'article 6 de nos statuts. Ce montant est uniforme c'est à dire qu'il ne peut pas être modifié sauf décision prise par l'assemblée générale de regrouper les parts sociales existantes en vue de simplifier la gestion administrative des titres, par exemple passer d'une valeur nominale de 50 à 100 € en divisant par deux (100/50) le nombre des parts de chaque sociétaire. Une part sociale ne peut pas être vendue sur un marché financier. **Elle est remboursée à la demande du sociétaire** désireux de quitter la coopérative à sa valeur nominale dans les conditions fixées par les statuts. Dans notre SCIC, l'article 17-1 des statuts prévoit de **rembourser les parts sociales à leur valeur nominale de 50 €**, sous déduction de la quote-part des pertes de l'exercice comptable en cours et des exercices antérieurs qui excèdent les réserves portées au bilan de la société.



Exemple : j'acquière 10 parts sociales en 2020 d'une valeur nominale de 50 € dans une coopérative dont le capital social est de 50 000 €; je détens donc 1% (10 X 50 / 50 000) du capital social de la société. En 2025, la SCIC réalise un bénéfice de 2 000 € qui abonde les réserves sociales inscrites au bilan de l'exercice 2026 (hors impôt sur les sociétés). En 2026 et 2027 la SCIC constate des pertes pour 2 000 € et 1 000 € générant ainsi ce qu'on appelle en comptabilité un report à nouveau négatif de - 1 000 € (+ 2 000€ de 2025 ; - 2 000€ de 2027 ; - 1 000€ de 2027). En 2026, je demande le remboursement de mes parts sociales. Mes parts sociales me seront remboursées en 2027 (après validation par l'AG des comptes de 2026) à hauteur de leur valeur nominale soit 500 € diminué de ma quote-part de 1% des pertes de 2026 et de 2027 qui excèdent les réserves, soit - 10 € (1% de 3 000€ de pertes cumulées - 2 000€ de réserves). Je percevrai donc 490 €.



D'autres conditions statutaires réglementent l'achat et le retrait des parts sociales qui seront expliquées dans un prochain numéro d'Azimut. »

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ, LES ACTUS

Pêle-mêle, nos actus :

- **Durant le confinement le conseil de gestion continue !** On travaille en visioconférence quand cela est nécessaire ou en audioconférence chaque semaine. Par contre nous avons été moins présents sur Facebook, notre dernier Azimut date de janvier alors on va se rattraper pour vous tenir informé de nos avancées dans les prochains mois.

- Nous sommes **adhérents d'Energie Partagée** afin de bénéficier des ressources et partenariats proposés par cette association. Concrètement et en deux exemples : nous étudions une offre d'assurance réservée aux adhérents et suivons une liste de discussion nationale sur les projets de grappes photovoltaïques (Centrales Villageoises et autres projets citoyens sans label).

- **L'avancée actuelle du projet** : le travail se concentre principalement sur le cahier des charges pour trouver un installateur et sélectionner le matériel que l'on souhaite retenir. Une piste intéressante de groupement d'achat national est à l'étude et nous affinons les données financières avec les devis qui se précisent (notaire, frais de raccordement, frais bancaires, subvention Climaxion, etc).

- **A venir** : durant les 3 prochains mois les principales actions devraient être de terminer le cahier des charges et de l'envoyer aux installateurs, d'obtenir des devis définitifs de raccordement auprès d'Enedis, de solliciter les banques et de compléter une demande de soutien régional (Ademe et Région Grand Est).



Et ailleurs ...

Le **rapport d'activité de l'association nationales des centrales Villageoises** est disponible. Consultez-le ici : <http://www.centralesvillageoises.fr/actualite/le-rapport-dactivite-2019-de-lassociation-est-publie>

De nombreux faits marquants en 2019 concernant de près ou de loin notre société, on peut lister par exemple :

- la création d'une **nouvelle Centrales Villageoises dans les Vosges**, cela constitue une satisfaction pour nous qui avons contribué à l'essaimage du modèle en recevant Thierry Abel en 2019 qui a ensuite mobilisé un collectif sur le secteur d'Eloyes,
- l'association nationale est soutenue par la région **Grand Est** dans laquelle on compte dorénavant 11 projets. A noter également la création d'un poste de coordinateur de réseau national ce qui est de bonne augure pour nos projets citoyens de production d'énergies renouvelables !



CONTACTS

Martine Augis Chamourin, Présidente de l'association : 06 75 85 95 78

Loïc Vautrin, Président de la SCIC : 06 45 68 33 86

Centrales Villageoises du Pays du Saintois, 23 Rue du Maréchal Lyautey, 54330 Ognéville

paysdusaintois@centralesvillageoises.fr // notre [site internet](#) // notre [page facebook](#).

